

14 mar 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 14 mars 2003

Comptabilité de l'Etat

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) portant règlement général sur la comptabilité de l'Etat.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) portant règlement général sur la comptabilité de l'Etat.

Ce projet tend à alléger la charge administrative des entreprises adjudicataires de marchés publics. Jusqu'à présent, ces entreprises créancières de l'Etat, devaient introduire leurs factures dûment certifiées et signées en trois exemplaires. Des dérogations pouvaient toutefois être accordées par l'administration de la Trésorerie sous certaines conditions. Le projet tend à supprimer ces formalités devenues superflues et désuètes et contribue ainsi à la simplification administrative de la vie des entreprises. (*) modifiant l'arrêté royal du 10 décembre 1868.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>